COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, M. Gérard FOUQUET, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY, Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Géraldine DUBOIS, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration : Mme Christine MOUTON procuration à Mme Josiane SULECK, Mme Sophie PIERARD procuration à M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Marie-Claude POTTIER procuration à M. Frédéric GERMAIN, Mme Leïla TOUATI pouvoir à Mme Christine LABROY, M. Sébastien MICHEL procuration à M. Sébastien TAVERNE, M. Marc BARSOUM procuration à Mme Carole DEVOS, Mme Sylvie MAITREPIERRE procuration à Mme Géraldine DUBOIS,

20 Présents, 7 Procurations soit 27 votants :

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance

A la Majorité par 22 voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS + procuration, M. HASSELIN, Mme DUBOIS G. + procuration), madame Christine LABROY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-5-2 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 28 mai 2021

Par 22 voix Pour, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mai est approuvé. Madame DEVOS, monsieur HASSELIN et madame DUBOIS G., ne prennent pas part au vote car absents lors de cette réunion.

III- 4-2 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et détermination de la rémunération.

A l'Unanimité par 27 voix Pour, le conseil municipal :

1) Autorise, au maximum, le recrutement de **15** agents contractuels à raison de 8 heures/semaine pour la surveillance de la cantine

2) Autorise, au maximum, le recrutement de **5** agents contractuels pour la surveillance de la garderie du matin et du soir

3) Autoriser, au maximum, le recrutement de **2** agents contractuels à raison de 8 heures/semaine pour l'entretien des locaux dans les écoles.

4) Fixe la rémunération en référence à l'indice brut 354, 1er échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale.

IV-4-2 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (période estivale) et détermination de la rémunération

A l'Unanimité par 27 voix Pour , madame le Maire est autorisée à créer :

- 1 emploi à temps non complet sur une base de 17h30 hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique 1er échelon relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts,

- 1 emploi à temps complet sur une base de 35h00 hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique 1er échelon relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts,

Ce recrutement lié à un accroissement saisonnier d'activité couvre la période du 12 juillet 2021 au 12 septembre 2021.

V- 4-1 Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent d'animation

A l'Unanimité par 27 voix Pour , madame le Maire est autorisée à :

1) Supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 18/35ème (délibération n° 2018/056)
2) Créer un poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 24/35ème annualisé sur 36 semaines scolaires

VI-4-4 Création de 2 postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

A l'Unanimité par 27 voix Pour , le conseil municipal :

- Autorise la création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences,
- Fixe la durée hebdomadaire de travail à 20 heures,
- Fixe la durée du contrat à 12 mois,
- Fixe la rémunération sur la base minimale du SMIC,
- Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier (convention, contrat de travail…).

INTERCOMMUNALITE

VII-8-3 Autorisation pour la signature d'une convention entre la commune et la C.A.M.V.S. pour le salage et le déneigement des voiries d'intérêt communautaire

A l'Unanimité par 27 voix Pour , le conseil municipal décide de :

- Collaborer, par convention, au salage et déneigement des voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Enoncer que le démarrage des interventions par les communes sera déclenché par les services de la CAMVS.
- Préciser que la CAMVS remboursera aux communes les seuls frais et charges induits par cette coopération sur la base de 40€TTC du km de voirie d'intérêt communautaire.
- Autoriser madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

FINANCES LOCALES

VIII-7-3 Renouvellement de la ligne de trésorerie

A la Majorité par 22 voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS + procuration, M. HASSELIN, Mme DUBOIS G. + procuration), le conseil municipal :

- Autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour un montant de 850 000€ pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

IX-7-5 Subvention de fonctionnement aux associations : CLIC du Val-de-Sambre

A l'Unanimité, le conseil municipal refuse le versement d'une subvention au « CLIC du Val-de-Sambre », considérant que celui-ci est financé par le Conseil Départemental du Nord.

X-7-5 Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations

1) Harmonie Municipale

A la Majorité par 12 voix Pour, 8 Contre (M. FOUQUET, Mme MAGINET, M. GERMAIN + procuration, Mme DUBOIS B, Mme CUSSENOT, M. LECOQ, Mme TAQUET) et 7 Abstentions (M. TAVERNE, M. PELERIAUX, Mme DEVOS + procuration, M. HASSELIN, Mme DUBOIS G + procuration), le conseil municipal

- **Autorise** le versement d'une subvention à l'association « Harmonie Municipale » pour un montant de 2500€.

2) Union Sportive de Rousies (foot en herbe)

A la Majorité par 22 voix Pour et 5 Abstentions (M. FOUQUET, Mme MAGINET, M. GERMAIN + procuration, Mme CUSSENOT) le conseil municipal :

- **Autorise** le versement d'une subvention, à l'association Union Sportive de Rousies, pour un montant de 6000€.

3) Futsal Cœur de Sambre

A l'Unanimité par 27 voix Pour, le conseil municipal :

- **Autorise** le versement d'une subvention, à l'association Futsal Cœur de Sambre, pour un montant de 4850€.

4) La Carpe d'OR

A la Majorité par 25 voix Pour, M. GERMAIN ne prend pas part au vote, le conseil municipal :

- **Autorise** le versement d'une subvention, à l'association La Carpe d'Or, pour un montant de 250€.

5) Association Centre Initiation à la Canne et Escrime

A l'Unanimité par 27 voix Pour , le conseil municipal :

- **Autorise** le versement d'une subvention, à l'association CICER, pour un montant de 750€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Rousies le 6 juillet 2021
Le Maire,
Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)